

Commune de Cossé Le Vivien  
Monsieur le Maire  
Route de Nantes  
53230 Cossé-le-Vivien

A Quelaines St Gault, le Mardi 18 juillet 2017

Objet : Constitution des pièces pour le montage du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Monsieur le Maire,

Suite aux dispositions relatives à la remise en état des installations classées en cas de cessation d'activité (Article R. 512-8 du Code de l'environnement), tout nouveau dossier de demande d'autorisation relative à une ICPE<sup>1</sup> nécessite l'avis du maire de la commune concernée par le terrain sur les modalités de réhabilitation du site à la cessation d'activité.

Si, pour une raison ou pour une autre, HAUTBOIS SAS était contraint d'arrêter ses activités sur le site de Cossé Le Vivien, nous nous engageons à réaménager les lieux afin qu'il n'y ait aucun danger pour l'environnement. L'ensemble du site serait dans ce cas mis en sécurité.

En cas de vente du terrain, l'acheteur serait informé des dangers ou inconvénients importants qui résulteraient de l'exploitation.

Sous réserve que l'activité ne soit pas reprise par un autre organisme stockeur, HAUTBOIS SAS s'engage, conformément à l'article R 512-39-2 et R512-39-3 du code de l'environnement, à remettre le site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste aucun danger ou inconvénient pour l'environnement, notamment à :

- Evacuer tous les produits entreposés,
- Vider les volumes de stockage,
- Démontet et ferrailer toutes les machines ou les vendre,
- Evacuer tous les déchets vers un centre de traitement autorisé des déchets,
- Effectuer la première étape de l'étude des sols, c'est à dire une évaluation simplifiée des risques, afin d'évaluer la probabilité de contamination par des pollutions au cours du temps et de statuer sur la nécessité d'effectuer des recherches plus approfondies dont des forages de reconnaissance.

La remise en état sera réalisée dans un objectif d'usage industriel du site, en compatibilité avec le devenir de la zone, tel que défini dans les documents d'urbanisme.

Nous sollicitons de votre part un avis circonstancié conforme à ce qui est requis afin que nous soyons en mesure de présenter un dossier administratif complet.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sincères salutations.

A Quelaines le 18/07/2017

Signature



<sup>1</sup> I.C.P.E. : Installation Classée pour la Protection de l'Environnement